



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Soupçonnant à tort une invasion du peuple Hébreu, le peuple de Midian s'est livré aux pires perversions en mobilisant ses filles[1]. Leur mission était de séduire les jeunes Juifs et de les entraîner dans la faute afin de provoquer la colère divine contre le peuple. Elles y parvinrent effectivement grâce à leurs ruses diaboliques[2], et de très nombreux Juifs périrent. Si Pinhas le Cohen, fils d'Éléazar, fils de Aharon haCohen, n'était pas intervenu pour mettre fin à cette catastrophe, Hachem aurait réservé le pire au peuple. Cependant, les Midianites continuaient à guetter les Juifs et cherchaient encore à les faire trébucher[3]. Hachem ordonna alors à Moché de les combattre[4]. Celui-ci envoya douze mille guerriers, mille par tribu, et ils anéantirent presque tout le peuple de Midian, ne laissant en vie que les jeunes filles qui « n'avaient pas connu d'homme ». Ou plutôt, celles qui ne pouvaient pas encore connaître d'homme, c'est-à-dire les petites filles âgées de moins de trois ans[5]. Les douze mille guerriers revinrent tous sains et saufs du champ de bataille ; par miracle, ils n'avaient perdu aucun homme. Pour remercier Hachem, mais aussi afin d'obtenir Son pardon au cas où l'un d'eux aurait eu une pensée déplacée durant cette campagne, ils offrirent au Michkan tous les bijoux en or qu'ils avaient pris aux femmes de Midian[6]. Ce miracle est en effet extraordinaire. Si le nombre des filles de moins de trois ans était de trente-deux mille, celui de l'ensemble de la population de Midian approchait sans doute le million, voire davantage. Les soldats juifs les attaquèrent avec seulement douze mille hommes, sans perdre un seul combattant ! Où, dans toute l'histoire du monde, a-t-on entendu parler d'un tel exploit ? En quoi réside donc le secret de cette victoire ? Cette guerre fut menée selon des principes bien différents de ceux des autres conflits. Par exemple, lors de la conquête d'Erets Israël, la tribu de Lévy fut dispensée de mobilisation, car ses membres étaient chargés de monter la garde autour du Sanctuaire[7] ; ils devaient étudier la Torah et l'enseigner au peuple juif[8]. En revanche, pour la guerre contre Midian, elle participa également et envoya, elle aussi, mille hommes, comme chacune des autres tribus[9]. Cette guerre avait pour objectif de déraciner une corruption morale qui menaçait l'existence spirituelle d'Israël. Face à un ennemi dont l'arme

principale était la débauche et la séduction, il fallait des hommes animés d'un zèle exceptionnel pour la sainteté. C'est précisément ce que l'histoire nous enseigne à d'autres époques. Les Hachmonaïm étaient des Cohanim, habituellement dispensés du service militaire. Pourtant, ce sont précisément eux que Hachem choisit pour combattre les Grecs[10] ainsi que les Juifs assimilés[11]. À tel point que chaque bataille menée contre les Grecs sans qu'un membre de cette famille en prenne la tête se solda par une défaite[12]. De même, pour éliminer les fauteurs de la faute du Veau d'or, c'est précisément de la tribu de Lévy que Moché s'entoura[13]. C'est pourquoi dans cette guerre contre Midian, la tribu de Lévy fut ajoutée aux soldats des autres tribus. Les douze mille guerriers étaient tous des tsadikim[14]. En réalité, le texte répète : « mille par tribu, mille par tribu, pour chaque tribu ». En effet, les douze mille combattants étaient accompagnés de douze mille autres hommes. Ceux-ci priaient pour la protection des guerriers et, et aussi, lorsque ces derniers entraient chez les femmes midianites pour prendre leurs bijoux, ils les accompagnaient afin qu'aucun d'eux ne se retrouve seul avec une femme[15]. De plus, ils recouvraient les femmes de cendre afin que les soldats ne les voient pas au moment où ils leur retiraient leurs bijoux[16]. La victoire ne fut donc pas seulement le fruit de leur courage, mais avant tout celui de leur sainteté. Parce qu'ils veillèrent avec une extrême rigueur à préserver la pureté de leurs actes et de leurs pensées, ils méritèrent une assistance divine exceptionnelle et remportèrent une victoire que les lois naturelles ne sauraient expliquer. Comme le dit la Torah : « Car L'Éter-nel, ton D-ieu, marche au milieu de ton camp pour te protéger et pour livrer tes ennemis devant toi ; ton camp sera donc saint, afin que L'Éter-nel ne voie chez toi rien d'impudique et qu'il ne se détourne point de toi[17]. » La force du peuple Juif ne réside pas uniquement dans ses armes, mais avant tout dans la sainteté qui règne au sein de son camp.

[1] Bamidbar, 25,1-9. [2] Sanhedrin, 106a. [3] Bamidbar, 25,18. [4] Bamidbar, 25,1-18. [5] Sifri, 44; Yevamot, 60b; Rachi Bamidbar 31,17. [6] Bamidbar, 31. [7] Bamidbar, 18,20-24 ; Rambam, Chemita veyovel, 13, 10-13. [8] Devarim, 33,10. [9] Sifri, 35 ; Rachi, Bamidbar, 31, 4. [10] Devarim, 33,11, et voir Rachi.[11] Hachmonaïm, livre 1, chapitre 1-3. [12] Hachmonaïm, 1, 5, 62. [13] Chemot, 32, 26-29. [14] Tanhouma, 3 ; Rachi, Bamidbar, 31, 3. [15] Bamidbar Rabba, Matot, 22,3. [16] Chir Hachirim Rabba 6,6. [17] Devarim, 23, 14.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

- 1) Que nous procure la lecture et l'étude du Sefer Dévarim ?
- 2) Il est écrit (1-1) : « Elé hadévarim acher dibère Moché el kol Israël ». À quel enseignement fait allusion l'expression : « Elé hadévarim » ?
- 3) Pour quelle raison, Moché craignait de tuer le géant Og, Roi de Bachane (1-4) ?
- 4) Il est écrit (1-10) : « Véhinékème hayome kékhokhvei hachamayim larov ». En quoi ce verset constitue-t-il une remontrance (tokha'ha) envers les Béné Israël ?
- 5) Il est écrit, d'une part (2-7) : « Zé arbayim chana Hachem Elohékhá imakh », et d'autre part (2-8) : « Vana'avor méète a'heinou béné Essav ». Que cherche à nous enseigner la Torah en juxtaposant ces 2 phrases ?
- 6) Il est écrit (3-15) : « Oulmakhir natati ète guil'ad ». À quel enseignement fait allusion ce verset ?

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	19 : 10	20 : 26
Paris	21 : 29	22 : 48
Marseille	20 : 57	22 : 06
Lyon	21 : 07	22 : 20
Strasbourg	21 : 07	22 : 25

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, avant l'entrée des enfants d'Israël sur leur terre, Moché leur dresse le bilan des années passées dans le désert. Parmi les épisodes évoqués figure celui de la faute des explorateurs. À ce sujet, Moché leur dit : « Même contre moi s'est mis en colère Hachem à cause de vous en disant : toi aussi, tu n'iras pas là-bas. » De ce verset, il ressort que ce fut la faute des explorateurs qui entraîna que Moché n'entra pas en terre d'Israël. Pourtant, nous avons des versets explicites qui nous disent que la faute qui en est responsable était celle de Mei Meriva, lorsque Moché frappa le rocher pour en faire jaillir l'eau. Comment comprendre cette double indication ?

Le rav Ouri Cherki explique quelle fut l'erreur attribuée à Moché au moment de la faute des explorateurs. Au retour de ces derniers, suite au refus du peuple d'aller

s'emparer de leur terre, Moché leur dit : « ... Ne les craignez pas. Hachem, votre D-ieu, qui marche devant vous, lui combattrait pour vous, comme tout ce qu'il a fait en Égypte sous vos yeux. »

Ce discours contraste avec l'approche de Calev que nous avait rapportée la paratcha Chéla'h Lekha, où celui-ci s'était exclamé : « Monter, nous monterons et nous en hériterons, car pouvoir, nous le pouvons. » En effet, Calev, en adéquation avec sa mission qui consistait à envoyer des explorateurs pour que la conquête d'Erets Israël se fasse par l'implication humaine, met en avant la capacité du peuple d'Israël (sous la protection divine) de battre les occupants par des chemins naturels.

À l'inverse, Moché, constatant le faible niveau de émouna du peuple, qui, par frayeur, ne croyait plus en ses propres capacités, se replia sur une option qui serait totalement miraculeuse, à l'image de l'intervention divine qui fut nécessaire à la sortie d'Égypte.

Ce discours était en soi une erreur, puisque le but d'entrer en Erets Israël était bel et bien une association totale entre Israël et Hachem passant par les voies naturelles ; ce qui pouvait déjà disqualifier Moché pour entrer en terre d'Israël.

Cependant, puisque ce revirement fut fait non pas par idéal, mais en lien avec le faible niveau de émouna du peuple, sa sanction resta en suspens.

Cependant, 38 ans plus tard, au moment où, suite au décès de Myriam, Israël vint à nouveau faire preuve de lacunes dans sa émouna devant l'absence d'eau, alors qu'Hachem lui avait demandé uniquement de parler au rocher, Moché rajouta une intervention physique, d'une main humaine, en frappant le rocher. Par ce geste, il montra que, même lorsque le peuple avait des faiblesses dans sa foi, il était possible d'associer à Hachem une association physique humaine, et en cela, il perdit la circonstance atténuante qui lui avait permis de suspendre le décret divin de sa non-entrée sur la terre d'Israël.



Ticha Beav

Séoudat Hamafsékèt

Quelles sont les restrictions concernant la Séoudat Hamafsékèt ?

- On mange assis par terre (ou sur un siège de moins de 24cm) afin d'exprimer notre deuil pour la destruction du Beth Hamikdach et les malheurs qui en ont découlé.
- Au cours de ce repas, nos Sages ont strictement interdit de consommer de la viande et de boire du vin. [Choul'han Âroukh 552,1]
- Nos Sages ont institué que l'on ne mange qu'un seul plat cuisiné (*tavchil*), c'est-à-dire un aliment cuit (*bichoul*), comme des pâtes, du couscous, des lentilles, du riz, etc. En revanche, un aliment uniquement cuit au four (*afiya*), comme un gâteau ou une quiche, n'est pas considéré comme un *tavchil*. Le pain n'est donc pas considéré comme un plat cuisiné. [Choul'han Âroukh 552,1]
- Il convient de préciser que l'œuf est lui aussi considéré comme un plat cuisiné. Il sera donc interdit de le faire cuire avec le plat principal, car il n'est pas d'usage de consommer un œuf mélangé à ce plat durant le reste de l'année, contrairement, par exemple, au couscous accompagné de ses légumes. De même, manger l'œuf après le Birkat Hamazone ne résout pas le problème. Au contraire, cela entraînerait une bénédiction inutile. Au passage, il n'existe aucune obligation de manger un œuf lors de cette séouda.
- L'usage est également de ne pas consommer de poisson, car il est considéré comme un aliment important, ce qui ne convient pas à un repas d'endeuillé. [Choul'han Âroukh 552,2]
- Certains ont l'habitude de prendre,

avant Min'ha, un repas copieux comportant plusieurs plats, puis, après Min'ha, de consommer une Séoudat Hamafsékèt très légère (pain et œuf, ou pain et lentilles). [Rama 552,9] Toutefois, cette coutume n'est pas recommandée, car le véritable repas de satiété reste celui qui a précédé Min'ha. [Michna Beroura, §22] Il est donc préférable de prendre un bon déjeuner à l'heure habituelle (vers 13h30), de prier Min'ha — de préférence Min'ha Kétana (à partir d'environ 18h30) — puis d'enchaîner avec la Séoudat Hamafsékèt entre 19h et le coucher du soleil, en veillant bien entendu à terminer le repas avant la Chékia. [Cha'ar Hatsiyoun, §18, au nom du 'Hayé Adam 134,6]

• Les personnes dispensées du jeûne devront elles aussi prendre ce dernier repas assis par terre et respecter toutes les lois de la Séoudat Hamafsékèt. En effet, ces règles sont liées au deuil de la destruction du Beth Hamikdach et non au jeûne lui-même [Or LéTzion III, chap.28, § 1; Chevet Halévi X, 83].

• On évitera également de provoquer un Zimoun. C'est pourquoi, a priori, chacun mangera son pain séparément [Ch.Âroukh 552,8; voir Michna Beroura Ich Matslia'h, note 1 : si le manque de place oblige plusieurs personnes à manger ensemble, elles penseront explicitement à ne pas s'associer.]

A posteriori, si trois personnes ont malgré tout mangé ensemble (même assises par terre autour d'une petite table), elles réciteront le Zimoun. [Âroukh Hachoul'han 551,6, qui explique que telle est l'intention du Maguen Avraham et répond ainsi aux difficultés soulevées par plusieurs Richonim/A'haronim]. Enfin, il est rapporté qu'il est particulièrement méritoire de se contenter de pain, de sel et d'eau, afin de ressentir davantage l'amertume du deuil. [Choul'han Âroukh 552,6]

Shalsheletnews.com



1) La lecture et l'étude régulière du Sefer Devarim, a pour ségoula de nous procurer (à nous, Béné Israël, qui portons le nom de "Béné mélakhim") de la Yirate chamayim (la crainte d'Hachem). Réaya (preuve) vésimane Ladavar : Il est écrit au sujet de chaque Roi d'Israël (Choftim 17-18,19) : «Vékataf lo ète michné hatorah hazote (le Sefer Dévarim est aussi appelé Michné Torah) al sefer ... vékara vo kol yémei 'hayav, lémaâne yilmad léyira ète Hachem!». Source : Hayéoudi Hakadoch de Pchissera

2) Selon Rabbi Chemouel bar Na'hmane, le mot "hadévarim" (les paroles) peut être apparenté au terme « hadévorum » (les abeilles). Ceci dit, Hachem déclara aux Béné Israël à travers Moché : « Mes enfants, comportez-vous comme des abeilles ! ». En effet, de la même manière que les abeilles suivent fidèlement et de manière disciplinée (en volant) leur dirigeante (la Reine des abeilles) ; certaines qu'elles trouveront en allant derrière elle une source de sucre et de douceur ; ainsi en est-il de même pour les Béné Israël décidant de suivre leur dirigeant spirituel (le Gadol et Tsadik hador, ou le prophète de la génération) les menant (à travers l'étude de la Torah et la pratique des mitsvot) à la source de toutes les Bérakhote. Source : Otsar Hamidrachim (Dévarim Rabba 1-6)

3) Car Moché savait par le biais de son "Roua'h Hakodech", que se trouvait enfoui dans ce Géant (Og Mélekh habachane) une étincelle de l'âme (Nixoxe kadoch) de Rabbi Chimone ben Netanel. Remez Ladavar : Les lettres du nom "Bachane" sont les initiales de : Chimone Ben Netanel. Source: Ari Hakadoch, Chaâr Haguilgoulim, Hakdama 38

4) Moché déclara aux Béné Israël :

« Vous ne ressemblez aux étoiles qu'à travers le fait que "D... vous a multiplié comme elles" ("hirba etkème kékhokhvei hachamayim larov"). Cependant, contrairement aux étoiles qui se respectent et se font du Kavod mutuellement (voir à ce sujet : Bamidbar Raba, Paracha 20), il n'y a malheureusement pas de Kavod entre vous ! ». Source : Peninim Yékarim

5) À travers cette juxtaposition, la Torah fait allusion au message suivant que l'Eternel adresse aux Béné Israël : « Quand mériteras-tu, Klal Israël, de sentir et de voir que D... est avec toi ?! " ("comme Hachem te l'a montré de manière flagrante et notoire pendant 40 ans dans le désert" : « Zé arabayim chana... : 2-7 ») ». Et la Torah de répondre au Béné Israël : «Vanaâvor méète a'heinou béné Essav ! : 2-8 », autrement dit : C'est lorsque : « Nous (les Béné Israël) passerons et nous nous éloignerons du mode de vie (et de la culture) des goyim, descendants de Essav et d'autres nations, que nous considérons malheureusement bien souvent comme nos frères ! Source : Sefer "Péra'h Chouchane" du Rav Chouchane Hacohen Zatsal, livre imprimé en Israël en 1977

6) Celui "qui reconnaît" («oulmakhir», nom dont les lettres forment la phrase : « lo makhir »: "Il le reconnaît", c'est-à-dire : Que le Ben Israël reconnaît Hachem ; comme David Hamélekh le déclare dans le Téhilim : « Hou assanou, vélo ana'hnu ! ») et qui a intégré profondément que tout ce qu'il possède ne lui vient que de D... , méritera de recevoir le dévoilement d'Eliahou Haguil'âdi ! : « Natati ète guil'âd ! ». Source : Rabbi Tsadok Hacohen de Lublin, "Dovère Tsedek", p.55



Réponses

N° 493 Matot Massei

Enigmes

1) Comment s'appelaient la mère de Chimchone? Et sa sœur ? Sa mère s'appelaient : הצלפוני (Baba Batra 91a)

2) Une seule lettre complète cette séquence. Laquelle ? U - E - T - P - E - N - ? La lettre L

Explication : Chaque lettre de la séquence correspond à une lettre de l'énoncé. La lettre "U" correspond en effet à la première lettre du premier mot de l'énoncé. La lettre "E" correspond à la deuxième lettre du deuxième mot de l'énoncé... Il faut ainsi compléter la séquence par la septième lettre du septième mot de l'énoncé (c'est-à-dire par la lettre "L").

3) Combien d'enfants de Térah, sont mentionnés dans la Paracha ? 2, Avraham et Haran
את האדמה שנשבעתי לאברהם (לבניא)
ואת בית הרן (לבניא)

Echecs :

D6 E5 H5 G6

A5 B6 H7 H5

F4 F5

SI H4 F5 E5 E4

SI G6 F5 E5 C5



4 images :

Il s'agit de la mitsva de chmitat kessafim. Le fait que la chémitta fasse sauter les dettes. Dans la 1^{ère} image, on voit un contrat de prêt, dans la seconde image, on voit le chiffre 7 comme l'année de la chémitta. Dans la 3^{ème} image, on voit la rue "beth hillel", car Hillel a institué le fameux prozbol, ce qui permet de transmettre ses créances au tribunal, dorénavant c'est le tribunal qui réclame l'argent à l'emprunteur et ces dettes-là ne sont pas annulées par la chémitta. Dans la 4^{ème} image, on voit un champ de travail, indice pour comprendre qu'il s'agit de la chémitta.

Rébus :

Bill / Âme / Benne / Baies / Or / Arts / Goût / B / Hhh'a / Rêve

בלעם בן-בעור הרגו בחרב



Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chmouel,

Alors que David s'enfuit de Yérouchalaim, Tsadok et les Léviim y retournent et ramènent le Aron, afin de « jouer aux espions », avec 'Houchaï haarki, contre Avchalom. Sur la route, le roi rencontre Tsiva, qui cherche à s'emparer des biens de son maître, Méfivochèt. Cette décision de David de partager les terres de la maison de Chaoul occasionnera selon Rav, la future division du royaume d'Israël entre Ré'havam et Yarovam.

Alors que David et sa troupe poursuit sa descente vers Ba'hourim, un homme de la famille de Chaoul, Chimbi ben Guéra, sort de sa maison et va à la rencontre de la troupe royale. Visiblement énervé, il lance de violentes malédictions et jette des pierres sur David : « Va-t'en... Hachem fait retomber sur toi tout le sang versé de la maison de Chaoul... et Il a livré ton royaume entre les mains d'Avchalom, ton fils ! ».

Face à ces déclarations, Avichaï, le frère de Yoav, demande la permission d'intervenir : « Pourquoi ce chien mort maudirait-il le roi ? Laisse-moi passer que je lui tranche la tête ! ». Mais David répondra : « S'il maudit, et si Hachem lui a dit : "Maudis David !", qui donc lui dira : "Pourquoi fais-tu cela ?"... Laisse-le, et qu'il maudisse, car Hachem le lui a dit ».

Le midrach explique que David a vu par roua'h hakodech que cet homme aurait un descendant prestigieux qui sauverait le peuple à une époque difficile, c'est pour cela qu'il ne l'a pas mis à mort. C'est un homme de la tribu de Binyamin, mais qui sera appelé 'ich yéhoudi', homme de la tribu de Yéhouda, car c'est par le mérite de David que Mordékhai aura pu vivre et sauver le peuple à l'époque de Pourim. Pendant ce temps, Avchalom se fait

remarquer à Yérouchalaim aux côtés d'A'hitofel. C'est le moment choisi par 'Houchaï haarki pour entamer sa mission d'espionnage. Il se présente devant le prince : « Vive le roi ! Vive le roi ! ». D'abord méfiant, Avchalom l'interroge. 'Houchaï répond avec habileté : « Celui qu'ont choisi Hachem, ce peuple et tous les hommes d'Israël, c'est à lui que je serai, et c'est avec lui que je resterai ». Rassuré, Avchalom l'intègre.

Le prince réunit immédiatement ses conseillers pour planifier son accession au trône. A'hitofel propose qu'Avchalom aille publiquement vers les dix concubines que son père a laissées pour garder le palais. Cette terrible action accomplie aux yeux de tout Israël (accomplira mot pour mot la prophétie de Natane hanavi), leur prouvera que Avchalom est le nouveau maître des lieux.

A'hitofel expose ensuite sa stratégie : « Laisse-moi choisir douze mille hommes, je poursuivrai David. Je fonderai sur lui lorsqu'il sera fatigué... Je frapperai le roi seul, et je ramènerai tout le peuple à toi ». Ce plan plaît à Avchalom.

Avchalom écoute maintenant le conseil de 'Houchaï haarki. Il dira : « Le conseil qu'a donné A'hitofel n'est pas bon cette fois-ci, tu sais que ton père ne se laisse pas faire, les guerriers qui sont avec lui sont puissants »...

'Houchaï propose une stratégie beaucoup plus flatteuse qui viendra caresser la gaava d'Avchalom dans le sens du poil. Il lui conseille de rassembler tout le peuple d'Israël de Dan au nord jusqu'à Béer Chéva au sud, ainsi, ton armée sera invincible et le nombre écrasera David et ses hommes sans aucun doute...

Nous verrons la semaine prochaine ce que Avchalom décidera...



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massekhet ZEVA'HIM 2

Massekhet ZEVA'HIM traite donc des sujets liés au korbanot des animaux.

Voici un petit aperçu du rituel.

La Torah distingue 2 catégories de korbanot : les Kodachim kalim et les kodchei Kodachim, qui ont une kedoucha plus importante.

Un point qui les différencie est l'endroit dans lequel la che'hita du Korban peut se faire : pour les Kodachim kalim, dans toute la 'azara [5, 6]. Pour les kodchei kodachim, uniquement dans sa partie nord (Tsafon) [5, 1].

Chaque korban, qu'il soit des kodachim kalim ou kodchei kodachim a une façon spécifique d'asperger ou de verser le sang sur le mizbea'h.

En fait, il y a 4 'avodot avec le sang du korban. C'est cette partie-là la plus importante pour qu'un korban apporte une kapara à un individu [> 1, 1].

1) Che'hita. Elle peut être faite par un non-Cohen (zar). [3, 1]

2) kabala (réception). A partir de là il ne peut s'agir que d'un Cohen.

3) Hiloukh (déplacement). Généralement nécessaires [> 1, 4] pour porter le sang jusqu'au mizbea'h.

4) zrika (aspersion). Elle est faite de différentes manières selon les korbanot.

Certains korbanot voient leur sang amené à l'intérieur du hékhal [Hatat beth din...] voire du Kodech hakodachim [Hataot ha-penimiot]. Le sang est alors aspergé (hazaya) par le doigt du Cohen, ou bien déposé sur le mizbea'h ha-zahav (néтина).

La plupart cependant voient leur sang porté au mizbea'h ha-hitson (extérieur). [Chap. 5/7]

Ces 'avodot là requièrent une kavana appropriée [chap. 1]. Une mauvaise intention peut rendre le korban

'pigoul', et même causer un karet... [> chap. 1-4]

Plus tard les parties réservées au mizbea'h sont brûlées (haktara) [chap. 5/ > 9], et les parties réservées aux cohanim ou aux propriétaires sont consommées [chap. 5].

La massekhet consacre également plusieurs perakim aux halakhot spécifiques des korbanot d'oiseaux. [Chap. 6-7]. Et aux mélanges potentiels [8], et aux priorités [10].

Pour participer au service du Beth Hamikdash, il faut évidemment remplir un grand nombre de conditions [> chap. 2]. Comme cela s'applique à un palais de sélectionner précisément ceux qui y exercent.

Les korbanot sont, quantitativement, la avoda la plus importante au Beth Hamikdash. Il y a des korbanot tsibour (publiques), tels que le korban Tamid [régulier, >Rachi Chemot 27, 20] ou ya'hid (individuels), comme n'importe quel Hatat ya'hid.

Pendant les Haguim, les korbanot ya'hid concernent la majorité du Tsibour [Haguiga, Réiya etc...]. Le Korban Pessa'h revêt une si grande importance qu'il avait sa propre massekhet... [> Pessa'him, Shalshet n° 456, Vayera]

Massekhet ZEVA'HIM se compose de 14 perakim [101 michnayot]. La Guemara fait 119 dapim (Bavli). Nous ne disposons pas de Yerouchalmi sur ZEVA'HIM, comme pour l'ensemble du Seder. LaTossefta fait 13 perakim.

N. B. Le perek "ézéhou mékoman" [chap. 5] est lu avant la Tefila car l'étude des korbanot remplace les korbanot aux yeux d'Hachem. Et également car il n'y a pas de ma'hloket dedans et que ses enseignements sont clairs depuis Moché Rabenou... [> Michna Beroura 50, s"n 2]



Résumé de la Paracha

➤ Moché réprimande les Béné Israël et parlera de son propre chef dans une grande partie de ce dernier livre de la Torah. Le premier passouk est entièrement allusif et rappelle les fautes des Béné

Israël dans le désert.

➤ Il raconte ensuite, certaines guerres, le conseil de Itro de nommer des gens qui l'aideront à gérer le peuple. L'histoire des explorateurs en longueur.

➤ Il raconta ensuite les périples des 40 ans du désert, notamment le long détour depuis le Sud jusqu'au Nord Est, passant par plusieurs pays, leur

refusant le droit de passage.

➤ Ils firent finalement la guerre contre Si'hon et Og qu'ils conquièrent. Arrivés à la frontière du Jourdain, Gad et Réouven promirent de faire la guerre avec leurs frères avant d'y revenir pour s'y installer.



Enigmes

1) Dans quel cas, un homme mange du Korban 'Hatat qu'il a offert ?



2) Sur le principe qu'une semaine commence le lundi et se termine le dimanche, en mettant dans l'ordre alphabétique les jours de la semaine, lequel ne changera pas de place ?



Echecs

Les blancs font Mat en 2 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Rébus



La force d'une parabole

Jérémy Uzan

La période des vacances peut souvent être synonyme de relâchement dans notre prière, notre étude ou dans l'accomplissement des Mitsvot. Cette parabole du maguid de Douvna peut nous aider à aborder cette période avec sagesse.

Un homme veuf avait un fils unique qu'il aimait comme la prune de ses yeux. Un jour, il épousa en deuxième noce une veuve qui avait, quant à elle, une fille de son premier mariage. Le mari reprochait à sa nouvelle femme de favoriser sa fille et de négliger son propre fils. Quant à elle, la femme accusait son mari de gâter son fils au détriment de sa fille. En réalité, tous deux avaient raison car les sentiments naturels ont toujours le dessus. Cependant, à cause de cette situation, une tension perpétuelle régnait entre les époux, portant atteinte à l'harmonie de leur foyer.

Les années passèrent et les enfants grandirent. Leurs parents décidèrent de les marier ensemble. Après la noce, tout changea : les parents prodiguèrent

tout leur amour aux deux conjoints, se souciant de tous leurs besoins et la paix revint au sein du vieux couple. En effet, leurs enfants qui, jusqu'alors, étaient pour eux une source de dissension, devinrent désormais une source d'union.

Hachem créa l'homme en unissant son âme à son corps, le spirituel au matériel. Cependant, entre les deux "conjointes" règne une tension permanente car l'âme aspire à s'élever par la Torah et les mitsvot alors que le corps recherche les jouissances de ce monde.

Il existe un moyen de rétablir la paix entre eux : en réalisant, que c'est Hachem qui pourvoit à tous nos besoins matériels et en Le remerciant chaque fois que nous en jouissons. La nourriture deviendra donc le motif de notre reconnaissance envers Hachem et nous donnera la possibilité de Le servir. Le corps et l'âme pourront donc en jouir ensemble, en parfaite harmonie.



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Les Avim demeurant à Hatsérim jusqu'à Aza, les Kaftorim issus de Kaftor les ont exterminés et se sont installés à leur place » (2, 23)

Rachi explique que les Avim sont des Pélichtim. En effet, dans le sefer Yéhouhoua (13, 3), il est écrit : « les cinq chefs Pélichtim : celui de Aza, de Achdod, de Achkelon, de Gat, de Ekron et les Avim. » Or, Avraham Avinou a fait un serment à Avimélekh, roi des Pélichtim, de non-agression. Par conséquent, les Bnei Israël n'auraient pas pu expulser les Avim. Ainsi, Hachem dit : « J'ai donc fait venir les Kaftorim qui ont exterminé les Avim et se sont installés à leur place, et à présent, il vous est permis de prendre la terre des mains des Kaftorim. »

Le Ramban demande :

1. Dans le passouk de Yéhouhoua, il est mentionné cinq chefs de Pélichtim. Or, si les Avim font partie des Pélichtim, ça fait six !?
2. Le sens du passouk de Yéhouhoua est plutôt qu'il y a en Kéna'an 5 groupes de Pélichtim à part les Avim. Donc, les Avim ne sont pas des Pélichtim mais des Kéna'an (d'ailleurs, voir la deuxième explication de Rachi dans le sefer Yéhouhoua).
3. Si on ne peut pas prendre la terre des Pélichtim à cause du serment qu'Avraham Avinou a fait à Avimélekh, roi des Pélichtim, comment les cinq autres villes, Aza, Achdod, Achkelon, Gat et Ekron, ont-elles été autorisées ?
4. Le serment est censé s'appliquer seulement jusqu'au petit-fils d'Avimélekh (Vayéra 21,23). Or, au moment de la conquête d'Erets Israël dirigée par Yéhouhoua, le petit-fils d'Avimélekh est déjà mort. Donc, ce serment n'est plus en vigueur.
5. Pourquoi les Bnei Israël ont-ils conquis cette partie de la terre des Avim qui, selon Rachi, était aux Pélichtim et maintenant aux Kaftorim ? Mais voilà que dans la paracha Noah, on relie les Pélichtim et les Kaftorim à l'Égypte : « Et l'Égypte enfanta...les Pélichtim et les Kaftorim » (10, 13-14). Or, c'est la terre de Kéna'an que Hachem a promise aux Bnei Israël et non une partie de la terre d'Égypte.

Le Ramban explique donc différemment de Rachi : Le passouk ne vient pas nous expliquer pourquoi il était permis de conquérir cette terre alors qu'il y a un serment, mais le passouk vient plutôt nous expliquer pourquoi il était permis de conquérir cette terre alors qu'a priori, ce n'est pas une terre de Kéna'an, mais plutôt une terre égyptienne, puisque les Pélichtim et les Kaftorim ne sont pas des Kéna'an mais des Égyptiens. Le passouk explique donc qu'en réalité, de base, ces terres étaient aux Kéna'an : les Avim, et qu'elles ont été conquises par les Égyptiens : les Kaftorim. Par conséquent, ces terres étant de base aux Kéna'an, elles sont donc incluses parmi les terres promises aux Bnei Israël par Hachem. Le Ramban dit donc que les Avim sont des Kéna'an ; ils sont les Hivim (la lettre ayin et la lettre het sont des lettres interchangeables), qui est le sixième fils de Kéna'an. Et ainsi de même, les Pélichtim, qui sont des Égyptiens, sont venus conquérir sur Kéna'an cinq villes : Aza, Achkelon, Achdod, Gat et Ekron. Par conséquent, puisque de base, ces villes sont de Kéna'an, elles sont donc incluses dans la promesse divine de les donner aux Bnei Israël.

Il en ressort que le point de discussion entre Rachi et le Ramban est de savoir qui sont les Avim :

Selon Rachi : ce sont des Pélichtim.

Selon le Ramban : ce sont des Kéna'an.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi : Tout d'abord, l'explication de Rachi est basée sur nos Hakhamim dans la Gémara Houlin 60b où, concernant les deux premières questions du Ramban, la Guémara répond clairement que les Avim sont bien des Pélichtim, et si le passouk a dit le chiffre 5, c'est juste parce qu'il a cité les plus importants.

Puis, concernant la quatrième question, bien que cela paraisse étonnant, la Guémara sous-entend que les petits-fils d'Avimélekh étaient bien vivants et donc le serment toujours en vigueur. À l'époque, on a déjà trouvé des personnes avec une grande longévité.

Puis, concernant la question 5, Rachi pourrait penser sur ce point comme le Ramban que ces terres sont de Kéna'an, mais qu'elles ont été conquises par les Pélichtim (c'est-à-dire que les Avim, qui sont des Pélichtim, ont eux aussi conquis une partie de la terre de Kéna'an).

Mais la question du Ramban qui reste très difficile, c'est comment conquérir les autres villes, Aza... qui sont dans les mains des Pélichtim alors que le serment de non-agression est toujours en vigueur ?!

On pourrait peut-être proposer (mais cela reste encore à approfondir) :

Certes, dans le passouk, on précise les Avim, mais d'un autre côté, c'est bien marqué « jusqu'à Aza », c'est-à-dire que les Kaftorim ont exterminé tous les habitants de Hatsérim jusqu'à Aza inclus. Donc, les Bnei Israël ont pris toutes ces villes jusqu'à Aza inclus de la main des Kaftorim et non des Pélichtim. Et si la Torah précise plus les Avim, c'est peut-être parce que la Guémara dit que « Avim » veut dire des gens qui font peur, car ils ont 36 rangées de dents, ce que le Maharal explique par le fait que ce sont des cannibales, des mangeurs d'hommes.

Ainsi, la Torah nous dit que Hachem a fait intervenir les Kaftorim non seulement pour ne pas être confrontés au problème du serment, mais également pour ne pas avoir à affronter les Avim qui sont terrifiants. Voilà le Hessed infini de Hachem qui organise tout pour le bien de ses chers enfants, les Bnei Israël.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

David a décidé de passer des vacances en famille, pour cela, il loue une grande maison à Jérusalem. Le prix de la location est de 150 \$ la nuit donc un total de 3000 \$ pour les 20 jours qu'il a réservés. Arrivé sur place, il demande à Aaron, le propriétaire, s'il pourrait en cas de besoin, rester un ou deux jours de plus. Aaron accepte avec plaisir en lui affirmant qu'il lui offrirait même deux jours. Les vingt jours passés, David décide finalement de prolonger ses vacances.

Le jour du départ, Aaron fait le point : tu es resté vingt six jours, tu me dois donc 3000 \$ + 600 \$ pour les six nuits supplémentaires. David lui rappelle alors sa promesse de lui offrir 2 jours. Aaron rétorque que cette proposition n'était valable que dans le cas où il resterait seulement 2 jours de plus. Quel est le Din ?

Dans la Guémara baba metsia (50b) il est écrit : « Un objet vendu à un sixième de plus de sa valeur

courante, l'acquisition est actée mais le vendeur remboursera le surplus. Si l'objet est vendu à plus d'un sixième, la transaction est annulée rétroactivement ».

Le Radbaz nous apprend que si l'acheteur et le vendeur se sont mis d'accord préalablement pour se pardonner mutuellement au cas où il y aurait une différence d'un sixième, si finalement, il y a une différence de plus d'un sixième, la vente sera annulée. (Et bien qu'on aurait pu s'imaginer que le sixième pardonné n'est pas comptabilisé). On pourrait donc penser que David devrait tout payer.

Or nous explique Rav Itshak Zilberstein, que dans une vente, l'acheteur ne veut pas être la risée du monde, en payant plus d'un sixième du prix. Tandis que dans notre location, Aaron lui offre ces deux nuits en tant que geste commercial, puisque David lui a déjà payé 20 nuits. Il est alors logique de penser qu'il lui offrirait (encore plus) 2 nuits pour 24 jours payés.

Léïouy Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Abonnement Postal (69€/an)

Dédicace d'un prochain feuillet (150€)



Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalsholet

